



Communiqué de presse
Ivry-sur-Seine, le 8 décembre 2010

Incinérateur de déchets d'Ivry sur Seine : un projet de reconstruction illégal ?

En 2009, le SYCTOM, syndicat de traitement des déchets de la moitié des communes de la Région Ile de France a dû se plier à l'exercice d'un Débat Public compte tenu du coût prévisionnel de son projet de reconstruction du centre de traitement des déchets d'Ivry- Paris XIII (près d'un milliard d'euros). Le Débat Public s'est prolongé par une phase de concertation en 2010 sans que le syndicat ne remette en cause à aucun moment les capacités d'incinération.

L'incinérateur actuel d'Ivry est le plus grand et le plus ancien du pays. Il a été construit en 1969 et dissémine ses fumées polluantes, composées notamment de particules, dont les effets sur la santé sont peu étudiés. Face à ce projet qui dépasse largement les enjeux locaux, les associations nationales qui soutenaient le moratoire sur l'incinération en 2007 se mobilisent au côté des associations locales de riverains et d'écologistes, regroupées au sein du Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler).

Les résultats de l'étude menée par le Collectif 3R le prouvent : la reconstruction de l'UIOM d'Ivry peut être évitée, le Sycotom et la Région disposant de capacités d'incinération largement suffisantes sur son territoire. Le projet est de plus contraire à la loi Grenelle 2 qui fixe de nouvelles limites d'incinération et de stockage.

« Nous avons une occasion historique de fermer définitivement cette usine et d'entrer dans un mode de vie soutenable, l'ère des 3R », déclare Claude Bascompte, de l'association Les Amis de la Terre.

« La Loi Grenelle 2 introduit une limitation inédite, à savoir que dès 2010, pas plus de 60% des déchets produits sur un territoire couvert par un plan d'élimination des déchets pourront être incinérés ou mis en décharge. La Région Ile de France est aujourd'hui loin du compte. Ainsi, le Préfet ne pourra pas autoriser la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry », précise Maître Alexandre Faro, l'avocat des associations du Collectif 3R.

Les associations locales et nationales regrettent que jusqu'à présent, les élus des communes membres du SYCTOM fassent majoritairement la sourde oreille et refusent de remettre en question la reconstruction de l'incinérateur. En ces temps de crise économique et de sensibilité accrue aux questions environnementales, la réduction des nuisances et pollutions, le développement d'une gestion plus écologique de nos déchets, ainsi que la maîtrise des dépenses publiques sont au cœur des préoccupations des Franciliens relayées par les associations.

Puissent les élus locaux en tenir compte dans leur décision de maintenir ou non le projet, car à défaut, " *le tribunal administratif tranchera* », prévient Maître Faro.

Contacts :

Claude Bascompte, Les Amis de la Terre, 06 81 20 12 35
Anne Connan, Collectif 3R, 06 81 75 89 97